

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-CF753

présenté par
Mme Lazaar

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 83, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Le Gouvernement remet au Parlement avant le 15 septembre 2019 un rapport sur la mise en œuvre de l'Aide à la Réinsertion Sociale et Familiale (ARFS).

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mise en œuvre en 2016, l'Aide à la Réinsertion Familiale et Sociale vise à permettre aux étrangers âgés, sous conditions notamment de ressources, de bénéficier d'une aide financière pour s'établir plus de 6 mois de l'année dans leur pays d'origine.

Le présent amendement vise à ce que le gouvernement présente au Parlement un rapport sur la mise en œuvre de cette mesure.